



L'an deux mil dix-huit, le douze février, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilbert ALLARD, Maire.

Date de convocation : 6 février 2018

<u>Nombre de conseillers :</u> municipaux	En exercice : 15	Présents : 9	Représenté : 1	Votants : 10
--	---------------------	-----------------	-------------------	-----------------

Présents : Laurent AEGERTER, Gilbert ALLARD, Franck CORCELLE, Annick DESTERNES, Anne-Marie JUNG, Jean LACOMBE, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Excusés : Corinne BAC, Anne CHAMPEL, Serge CONTAT, Nathalie REMEMANT

Absents non excusés : Annie PLESSIS, Sylvain BROSOLO

Pouvoir : Nathalie REMENANT a donné pouvoir à Michel ROUX

Mr Laurent AEGERTER a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Projet de réforme de la carte judiciaire : motion de soutien au Tribunal de Grande Instance de Bonneville et à la Cour d'Appel de Chambéry

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11/12/2018**

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **2. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Mr Laurent AEGERTER est élu secrétaire de séance.

### **3. COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Marchés Publics :

-Décision n°1/2018 : Extension de la salle polyvalente – marché de travaux - choix des entreprises

Article 1 : Suite à la consultation des entreprises pour le marché en procédure adaptée pour l'extension de la salle polyvalente et après analyse des offres au regard des critères d'attribution, les marchés sont attribués aux entreprises suivantes :

N° de lot	Désignation lot	Entreprise retenue	Montant H.T.
1	VRD Démolition Gros Œuvre	DECREMPS BTP	156 999,02 €
2	Charpente couverture	CV CHARPENTE	48 073,55 €
3	Etanchéité	TECHNIQUES D'ETANCHEITE	7071,00 €
4	Menuiseries extérieures alu	IMPERIUM OUVERTURES	59 229,58 €
5	Menuiseries intérieures	ANDRE ROUX	26 190,00 €
6	Plâtrerie Peinture	SEDIP	61 528,00 €
7	Façades	SEDIP	10 726,31 €
8	Carrelage Faïences	IMPOCO CATANIA	16 503,00 €
9	Sols souples	CONTIN	9 527,40 €
10	Plomberie Sanitaire	BERNARDI SAS	15 175,42 €
11	Chauffage ventilation	BERNARDI SAS	42 544,71 €
12	Electricité CFO / CFA	PERRUCHOT ELECTRICITE	33 745,20 €
13	Equipements de cuisine collective	CUNY PRO	10 150,00 €
		Total	497 463,19 €

La présente décision sera portée à connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Droit de Prémption Urbain :

Monsieur le Maire présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) pour laquelle la commune n'a pas exercé son droit de préemption :

Adresse du bien	Nature	Réf. cadastrales	N° DIA	Date décision
Chemin de la fruitière	Non bâti	Section B: n°1496 chemin de la fruitière/ n°103 Moussy	19/2017	01/12/2017

37 Impasse de Prebois	Bâti sur terrain propre	Section A : n°2127/ 2131	20/2017	04/12/2017
24 impasse de la Perouze	Bâti sur terrain propre	Section A : n°1689	21/2017	27/12/2017
524 route du châtelet	Non bâti	Section A : n°3024	01/2018	10/01/2018

#### 4) PROGRAMME DE TRAVAUX 2018- FORÊT SECTIONALE DE CORNIER- MOUSSY

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme de travaux à réaliser sur la forêt sectionale de Moussy, élaboré par l'Office National des Forêts, pour l'année 2018.

Il se compose comme suit :

**Travaux sylvicoles sur les plantations** 1562.00 € H.T.

- élagage de peuplements feuillus
- dégagement manuel de plantation

- Préparation du sol 5776.00 € HT
- Fourniture de plants de feuillus divers
- Mise en place des plants
- Fourniture et mise en place de protections individuelles
- Fourniture de piquets

**Travaux d'infrastructure** 1 933.00 € H.T.

- travaux divers d'entretien des infrastructures

**Travaux de maintenance** 1 720.00 € H.T.

- entretien manuel du périmètre

**Travaux d'exploitation** 5 642.00 € HT

Le montant total du programme d'actions pour l'année 2018 est de 16 633,00 € HT, à répartir entre la fonction fonctionnement et investissement.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

**I- DÉCIDE** la réalisation de l'ensemble des travaux présentés ci-dessus pour un montant global de 16633 € HT (travaux sylvicoles et travaux d'infrastructure) ;

**II- PRÉCISE QUE** les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018 ;

**III-CHARGE** Monsieur le Maire de suivre cette affaire ;

## **5) RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2018**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un rapport d'orientation budgétaire. Il doit permettre aux élus d'appréhender les différents éléments pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir et de les informer sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Il présente également la programme des investissements envisagés pour 2018 et ouvre le débat.

Les points suivants ressortent du débat :

- Reconstitution des crédits prévus en 2017 pour l'aménagement du cimetière
- Prévoir l'achat de 2 radars
- Prévoir la remise en état de la salle des fêtes (peinture...)
- Laisser les crédits pour l'aménagement d'un skate park
- Retirer les crédits pour la climatisation des commerces, les locaux étant loués bruts
- Ajouter 2000 € pour des travaux d'entretien à l'école
- La question est posée par Mr Corcelle de la réalisation d'un trottoir à Moussy et de la réhabilitation des chemins ruraux. L'étude doit être approfondie et des devis demandés. En fonction de l'avancement, ces crédits pourront être inscrits dans un budget supplémentaire 2018 ou au BP 2019.
- Mise en place d'une alarme au stade : les gendarmes proposent de réaliser un audit.
- Contournement du chef-lieu : l'assemblée, à l'unanimité, souhaite poursuivre ce projet et constituer une réserve pour son financement.
- Le reste du programme d'investissement est validé et le budget sera finalisé en prenant en compte les remarques susmentionnées.

## **6) CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DU CHANTIER D'INSERTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS ET L'ASSOCIATION ALVEOLE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'ALVEOLE est une association loi 1901 à but non lucratif qui intervient en particulier dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, notamment au travers de la mise en place, la consolidation et le développement de chantiers d'insertion.

La CCPR souhaite renouveler la démarche engagée dans le prolongement de la précédente convention 2013-2017, de lutte contre les exclusions pour offrir aux personnes les plus en difficultés un outil d'insertion professionnelle durable adapté.

Il présente la convention ayant pour objet de définir le cadre du partenariat entre ALVEOLE et la CCPR en termes d'objectifs, de moyens et de garanties d'exécution.

Cette convention est conclue pour une période de 5 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022.

Elle précise les engagements de chacune des parties. Ainsi les communes membres de la CCPR sont également signataires de cette convention et s'engagent sur un nombre de jours annuels à minima.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**I- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la gestion du chantier d'insertion entre la CCPR et l'Association ALVEOLE;

**II- PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018 ;

**III-CHARGE** Monsieur le Maire de suivre cette affaire ;

#### **7) ENQUETE PUBLIQUE - CRÉATION D'UNE UNITE DE PRODUCTION DE BIOGAZ DANS L'ENCEINTE DE LA STATION D'ÉPURATION DÉNOMMÉE « STEP ARVEA » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ARENTHON**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique préalable à l'autorisation unique environnementale a été ouverte par arrêté préfectoral n°DDT-2018-0020 et se déroule du lundi 29 janvier au lundi 12 février sur le territoire des communes d'Amancy, Arenthon, Bonneville, Contamine sur Arve, Cornier, Faucigny, Saint-Pierre-en-Faucigny et Scientrier.

Cette enquête concerne la création d'une unité de production de biogaz dans l'enceinte de la station d'épuration dénommée « STEP ARVEA » sur le territoire de la commune d'Arenthon.

Les pièces composant le dossier d'enquête publique ont été déposées au secrétariat de la Mairie de Cornier le 15/01/2018 et sont restées à la disposition du public pendant la durée prescrite par l'arrêté préfectoral.

La demande concerne la méthanisation, sur le site d'ARVEA, de déchets non dangereux extérieurs en mélange avec les boues et graisses produites par la station d'épuration et la valorisation du biométhane obtenu par injection dans le réseau GRDF.

Le dossier joint à l'appui de la présente demande comprend l'ensemble des renseignements et documents requis par les articles R181-13 et suivants du code de l'environnement.

Le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce projet.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

**I-EMET** un avis favorable pour la création d'une unité de production de biogaz dans l'enceinte de la station d'épuration dénommée « STEP ARVEA » sur le territoire de la commune d'Arenthon dans le cadre de l'enquête publique ouverte par l'arrêté préfectoral n°DDT-2018-0020 ;

**II- CHARGE** Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

#### **8) PROJET DE REFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE : MOTION DE SOUTIEN**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de M. le Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Bonneville et des pays du Mont-Blanc, concernant la réforme de la carte judiciaire et des menaces sérieuses qui pèsent sur le devenir du Tribunal de Grande Instance de Bonneville et sur la Cour d'Appel de Chambéry

La déjudiciarisation en cours démontre une volonté certaine de réduire le contentieux judiciaire qui conduirait à terme à la suppression des Tribunaux voire des Cours d'Appel. Dans ce contexte, il semble bien que le maintien de nos juridictions de proximité soit en jeu.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

**I- APPROUVE** la motion de soutien pour le maintien du Tribunal de Grande Instance de Bonneville et de la Cour d'Appel de Chambéry, dans la totalité de leurs attributions actuelles, au nom d'une justice de proximité et de qualité

## RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire fait un tour de table et donne la parole aux conseillers.

Mr LACOMBE informe l'assemblée que de l'huile de noix est en cours de fabrication au Moulin du Châtelet.

### **Commission environnement :**

Mr AEGERTER s'est rendu en compagnie de l'entreprise DUPONT TP à la ferme Passaben pour faire un point sur l'aménagement du merlon et l'entretien global. D'après l'entreprise DUPONT TP, il manquerait 50 cm de hauteur au Merlon pour être vraiment efficace. De la terre végétale va être remise. L'entreprise DUPONT TP va également mettre en place un drain à l'entrée.

Il a été convenu que les petits murets en béton qui gênent pour l'entretien de la propriété seront enlevés mais il convient avant cela de se renseigner sur l'éventuelle présence d'une cuve à gaz. Il convient de questionner l'EPF ou Mr Boex sur son existence et son emplacement.

Mr Roux rappelle qu'il doit être possible de passer sur le merlon en tracteur pour l'entretien et la tonte.

Mr AEGERTER revient sur les inondations qui ont eu lieu et mentionne un problème récurrent sur un ruisseau. Il y a lieu de voir si ce dernier rentre dans le cadre de la GEMAPI auquel cas le SM3A est compétent ou s'il y a lieu de contacter la police de l'eau.

### **Commission communication :**

Mme DESTERNES informe l'assemblée que le bulletin municipal est en cours de mise en page.

Mr CORCELLE, Mme VIVIAND ET Mr SELLIER n'ont rien à ajouter.

### **Commission bâtiments/ entretien :**

Mr Roux signale que le carrelage abimé à la salle des fêtes (niveau local CCAS) est en cours de changement. Du carrelage a été retrouvé dans le local de Didier  
Certains regards d'eau pluviale seront curés par C Clean.

Mr le Maire invite les élus à réfléchir sur 2 points :

- L'aménagement souhaité dans le cadre du lot 3 de la ZAC faisant l'objet d'un compromis de vente avec IMEX (densification ...).
- La règle du PLU prévoyant la possibilité en zone UH d'avoir 150 m<sup>2</sup> d'artisanat

Mme Jung s'interroge sur la durée des travaux au passage à niveau : ces derniers sont terminés.

## QUESTIONS DIVERSES

### - **Prêt du matériel aux associations :**

La mairie est de plus en plus sollicitée pour prêter du matériel aux associations, notamment le camion. Pour des raisons d'organisation et d'assurance, il est décidé de ne plus prêter ce matériel, sauf si le cantonnier peut se rendre disponible pour assister l'association.

### - **Tarifs de la location du chapiteau**

Mr le Maire rappelle que le chapiteau a été réparé. Il est disponible à la location, moyennant :

- un forfait annuel correspondant aux frais d'entretien et de conformité soit un coût de 320,00 €
- des frais de montage et de démontage ainsi que les coûts liés au chargement, transport, études et consignes à hauteur de 775, 00 € à chaque demande.

### - **La Défense Extérieure contre l'Incendie**

-Le contrôle technique des poteaux incendie est maintenant à la charge des communes (contrôle du débit de la pression à minima 1 an sur 2). Possibilité de le faire réaliser par VEOLIA à raison de 34.50 € par borne à incendie pour 56 bornes au total sur la commune

-Les reconnaissances opérationnelles sont réalisées par le SDIS (contrôle visuel 1 an sur 2 avec contrôle de la présence de l'eau selon les modalités définies avec l'exploitant du réseau).

Chaque année, les hydrants sont donc soit :

- En contrôle technique
- En reconnaissance opérationnelle

Les règles d'implantation sont définies en fonction du risque défend (60m<sup>3</sup> par heure pendant 2 heures ou 30m<sup>3</sup> par heure pendant 2 heures si les risques sont minimes) :

- Nature du risque (habitations/ERP/ industries hors ICPE/ Exploitations agricoles)
- Hauteur des bâtiments
- Densité des constructions
- Prise en compte des spécificités liées à l'isolement

Une cartographie doit être réalisée et informatisée.

- Révision du PLU : la prochaine réunion aura lieu le 26/02/2018 à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance et remercie les membres présents. Le prochain Conseil municipal aura lieu le 19/02/2018